



**RETURN OFFERS TO:
RETOURNER LES OFFRES A:**

Bid Receiving/Réception des soumissions
80, avenue Garland, arrêt postal n° H-066
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B3B 0J8
ATL_Procurement@rcmp-grc.gc.ca

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised;
unless otherwise indicated, all other terms and
conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé ;
sauf indication contraire, les modalités de
l'invitation demeurent les mêmes.

Comments : - Commentaires :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE
UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE
SÉCURITÉ

Title - Sujet Services d'installation de systèmes CCTV GRC Nouvelle-Écosse		Date 09 septembre 2021
Solicitation No. - N° de l'invitation M4000-2-1228		
Amendment No. – N° de la modification 002	Amendment Date - Date de la modification 28 septembre 2021	
Client Reference No. - No. De Référence du Client H15375672		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin		
At / à :	14h00	ADT (Atlantic Daylight Time) HAE (heure avancée de l'Atlantique)
On / le :	19 octobre 2021	
Delivery - Livraison See herein - Voir aux présentes	Taxes - Taxes See herein - Voir aux présentes	Duty - Droits See herein - Voir aux présentes
Destination of Goods and Services - Destinations des biens et services See herein - Voir aux présentes		
Instructions See herein - Voir aux présentes		
Address Inquiries to - Adresser toute demande de renseignements à Sandra Bremner Sandra.Bremner@rcmp-grc.gc.ca 902-720-5355		
Delivery Required - Livraison exigée See herein - Voir aux présentes	Delivery Offered - Livraison proposée	
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur :		
Telephone No. – N° de téléphone	Email - Courriel	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



MODIFICATION 002

La modification 002 est requise pour répondre aux questions ci-dessous :

QUESTION 1 :

Vous énumérez des critères d'évaluation obligatoires (M1-M8). Mais à l'ANNEXE « D » CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES, il n'y a pas de M7. Veuillez confirmer qu'il s'agit d'un oubli.

RÉPONSE 1 :

Il n'y a pas de M7. Il s'agit bel et bien d'un oubli.

QUESTION 2 :

Annexe « C » - Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité. SRCL 100773. Veuillez confirmer que votre équipe exige les habilitations de sécurité propres à la GRC, et non celles de TPSGC. On présume que les exigences requises dans le cadre de ce contrat sont celles qui s'appliquent à la GRC, afin d'appuyer votre groupe. Veuillez confirmer.

RÉPONSE 2 :

Oui, votre observation est correcte. Ce sont les habilitations de sécurité propres à la GRC qui sont requises (et non celles de TPSGC).

QUESTION 3 :

De l'ANNEXE « D » CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES
Les employés d'installation sur place doivent être techniciens en génie électronique ou l'équivalent.

- Veuillez indiquer si la certification de technicien d'alarme et de sécurité de la province de la Nouvelle-Écosse est un équivalent acceptable.

RÉPONSE 3 :

Non.

QUESTION 4 :

De l'ANNEXE « D » CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES
Les employés d'installation sur place doivent être techniciens en génie électronique ou l'équivalent.

- Veuillez indiquer s'il existe d'autres équivalents acceptables connus de technicien en génie électronique, tels que des années d'expérience dans l'installation d'équipements de vidéosurveillance.

RÉPONSE 4 :

Non.

QUESTION 5 :

L'entrepreneur doit posséder tous les permis fédéraux, provinciaux et municipaux relatifs à son travail conformément aux lois pertinentes, et l'entrepreneur et ses employés sur place doivent posséder les permis nécessaires pour effectuer les services demandés dans la province et la municipalité où les travaux seront effectués. Le soumissionnaire doit fournir des documents avec la soumission pour montrer qu'il répond à cette exigence.

- Veuillez donner votre avis sur la législation applicable en Nouvelle-Écosse. Nous ne sommes au courant d'aucune exigence législative dans cette province.

RÉPONSE 5 :

ANNEXE « D » CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES

SUPPRIMER M4 dans son intégralité

INSÉRER

M4	L'entrepreneur doit posséder tous les permis fédéraux, provinciaux et municipaux relatifs à son travail conformément aux lois pertinentes. Le soumissionnaire doit fournir des documents avec la soumission pour montrer qu'il répond à cette exigence.	
----	---	--

Les autres modalités restent les mêmes.